



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 1339

Texte de la question

M Henri Cuq demande à M le ministre de l'intérieur de lui faire connaître ses intentions en ce qui concerne les agents de police municipale. Ceux-ci, dont le nombre a beaucoup cru au cours des dernières années et dépasse aujourd'hui 8 000, attendent d'être dotés d'un véritable statut qui définisse enfin avec clarté leurs compétences et les conditions matérielles d'exercice de leurs missions. Conscient de la nécessité d'une réforme d'envergure, le précédent gouvernement avait créé une commission à laquelle des élus de toute tendance ont été associés. Le rapport de cette commission, rendu public en avril 1987, a directement inspiré un projet de loi déposé au Sénat en décembre dernier, après avoir fait l'objet d'un avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Adopté en première lecture par le Sénat le 20 décembre 1987, ce projet de loi n'a pu être examiné par l'Assemblée nationale en raison de l'achèvement de la session parlementaire. Il prévoyait notamment d'organiser de façon systématique la formation des agents de police municipale, de les doter d'une tenue uniforme et distincte de celles de la police ou de la gendarmerie nationales et de définir leurs compétences judiciaires dans un souci de complémentarité par rapport à l'action de la police ou de la gendarmerie. Ce projet de loi, qui constitue le premier texte cohérent soumis en la matière depuis de longues années au Parlement, a suscité de grands espoirs parmi les policiers municipaux et parmi les maires qui connaissent le dévouement des personnels de police municipale. Au moment où les principaux syndicats de la police nationale eux-mêmes reconnaissent le concours que les policiers municipaux pourraient apporter dans la lutte contre l'insécurité, il lui demande s'il entend reprendre à son compte le projet de loi déposé l'an dernier par son prédécesseur ou, à défaut, comment il envisage de répondre aux aspirations légitimes des agents de police municipale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a engagé une réflexion d'ensemble sur la sécurité des Français. Des dispositions seront prises au terme de cet examen. Elles concerneront notamment le statut et les missions des polices municipales.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1339

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2310